

Cette charte a pour objet la définition des engagements des équipiers et de l'association.

Engagements des équipiers :

- Être à jour de sa cotisation annuelle,
- Avoir un projet de course au large cohérent en devenir et/ou faire partie d'un team,
- Afficher son appartenance au pôle et participer à l'émulation de groupe ainsi qu'au dynamisme de l'association,
- Participer au minimum à deux formations par an,
- Être titulaire d'une licence FFVoile « compétition » à jour ou un équivalent pour les sportifs étrangers,
- Être présent ou représenté à l'Assemblée Générale annuelle de LGL,
- Fournir à Lorient Grand Large un certificat médical valide d'aptitude à la pratique du sport pour participer aux séances hebdomadaires proposées par l'association dès la première séance.

Pour les besoins de communication :

- Permettre à LGL de communiquer sur ses équipiers en constituant une banque d'images (portraits / bateaux / flotte),
- Permettre à LGL d'utiliser ces photos en vue de la promotion des skippers et du pôle course lorientais (toutes les images/photos adressées à l'association doivent être libres de droits. A défaut, toute pénalité adressée à l'association sera refacturée à l'équipier),
- Identifier dès que possible Lorient Grand Large sur les réseaux sociaux pour repartager le contenu.

Règles de fonctionnement :

- Les formations à terre et stages sur l'eau doivent être réglés en amont des prestations,
- Pour permettre le bon déroulement des formations, stages et accompagnements, les skippers devront s'inscrire au minimum 5 jours à l'avance,
- Toute défection à un stage ou une formation devra se faire 5 jours ouvrés avant la date de la prestation pour prétendre à un remboursement.

Engagements de Lorient Grand Large :

- Mettre en place un programme de formations adapté aux besoins de la préparation sportive des navigants,
- Offrir un programme hebdomadaire complet de préparation physique,
- Être à l'écoute des équipiers concernant leurs besoins dans la préparation de leur saison,
- Promouvoir la course au large et les résultats de ses adhérents sur le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter de l'association,
- Défendre les intérêts et relayer les besoins des adhérents auprès de Lorient l'Agglomération.